

Déclaration liminaire du CDEN du 30 AVRIL 2025

Madame la secrétaire générale, représentante de madame de la Préfète,

Madame la vice-présidente du Conseil départemental,

Madame la Directrice académique,

Ce CDEN se tient dans un contexte particulier à maints égards : d'abord, parce que s'il vientachever la séquence de préparation de rentrée pour le second degré, il trouve position dans le calendrier à une date où les conséquences RH sont déjà réelles au plan administratif, avec des suppressions de postes, et des participations au mouvement intra académique pour les personnels ; ensuite, parce cette instance vient compléter le dialogue social interne mené dans le cadre des Comités Spéciaux d'Administration conclus à deux reprises par un vote défavorable unanime sur le budget départemental et la carte scolaire du second degré ; enfin, parce que les raisons qui ont conduit à ce vote, non seulement n'ont pas changé, mais même ont conduit à de nouvelles expressions intersyndicales du fait de nouvelles orientations mises en perspective et qui seraient catastrophiques.

On pourrait presque s'arrêter à ce triple constat, entre désabusement et colère revendicative, pour dénoncer l'entêtement délétère qui caractérise ceux qui conduisent une politique éducative qui fait consensus contre elle. Mais la FSU ne renoncera jamais à faire entendre que des voies alternatives existent, et que d'autres choix budgétaires sont, et possibles, et nécessaires, et urgents.

Les mobilisations de collègues, les expressions dans les Conseils d'Administration, traduisent cette attente forte et concrétisent ce refus d'accepter les conditions insatisfaisantes dans lesquelles s'est préparée la rentrée 2025 dans notre académie. Et si les collègues expriment insatisfaction quand ce n'est pas colère, c'est parce qu'ils et elles vivent et subissent au quotidien au quotidien des conditions de travail dégradées, et ce depuis trop longtemps. La réduction des moyens entraîne en effet des montages pédagogiques bancals, la mise en concurrence des disciplines et des dispositifs ; elle conduit mécaniquement à des suppressions de postes, et au-delà des suppressions de postes, à des compléments de services dont certains pourraient être évitables : dans un territoire comme le nôtre, pour les personnels, il n'y a rien d'anodin à aller compléter son service dans un autre établissement souvent éloigné, et qui plus est quand c'est pour une petite quotité horaire. .

Pour expliquer le budget 2025 dans l'Éducation, la communication ministérielle a mis en avant l'abandon des près de 4000 suppressions de postes initialement prévues d'une part, et la

tendance démographique baissière, d'autre part. Nous l'avons déjà dit : les chiffres de la communication institutionnelle ne sont pas contestés, en tout cas pour ce qui est de l'analyse démographique ; la manière dont ils sont mis à profit dans une présentation qui occulte les conséquences des budgets successifs, elle, en revanche, l'est, contestée.

Présenter comme allant de soi que la baisse doit avoir pour corollaire la diminution des moyens, c'est faire de la mécanique budgétaire à « géométrie variable » et de mauvaise foi, et plus grave encore, c'est ne pas prendre la mesure des enjeux sociaux et des besoins d'un système éducatif malmené, maltraité. Certes, donc, la baisse des effectifs commencée dans le premier degré, s'amorce dans le second. Mais la focalisation sur ces seules projections démographiques occulte les années de sous-investissement qui sont à l'origine de la situation très dégradée que nous connaissons aujourd'hui. Les effectifs du Second degré ont, depuis 2017, crû au plan national, de 7.741 élèves, et les budgets successifs ont organisé dans le même temps la suppression de 8.865 postes. Si l'on regarde un peu loin en arrière, il faudrait plus de 45000 emplois d'enseignant·es pour retrouver les taux d'encadrement de 2006. Dans notre département de l'Aveyron, pour mettre toutes les classes de collège à 24 et de lycée à 30, c'est 87 Équivalents Temps Plein (moyens horaires correspondant à un poste) en plus qui seraient nécessaires. 24 en collège : une utopie ? un luxe ? Et bien non : rappelons qu'aujourd'hui la France a des effectifs moyens par classe significativement supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, la moyenne dans les 22 pays de l'UE membres de l'OCDE étant en effet de 21 élèves par classe en collège)

Pour la FSU, la question budgétaire est en fait une question idéologique : ne pas investir massivement dans l'Éducation, c'est renoncer à vouloir accompagner tous les élèves vers une élévation du niveau de qualification. De ce point de vue, le « Choc des savoirs » valide le principe de cette école à deux vitesses : ce n'est sans doute pas pour rien que le ministre Attal a feint d'ignorer toutes les études sur les effets délétères des groupes de niveaux. Au Sénat, Elisabeth Borne a récemment reconnu que « quand on prend des élèves [en situation de handicap], des élèves allophones, des élèves qui sont plus faibles, et qu'on les regroupe (...), je ne suis pas sûre qu'on donne le maximum de chances aux élèves qui étaient les plus faibles de rattraper un jour les moyens et les bons »... Et pourtant, en dépit des premiers bilans négatifs, en dépit des multiples votes défavorables en Conseil supérieur de l'éducation (CSE), un décret et un nouvel arrêté ont été publiés au Journal officiel pour poursuivre la mise en œuvre de cette réforme largement rejetée. Et qu'on ne s'y trompe pas : quand il y a quelques retours qui ne sont pas négatifs, c'est le plus souvent pour souligner que les effectifs réduits c'est toujours mieux que des effectifs pas réduits... ça alors : en doutait-on... ?

Nous mettons l'accent sur l'encadrement enseignant, mais l'accompagnement et la construction des conditions de réussite de tous les élèves passent l'ensemble des personnels : professeurs donc, mais aussi AESH, Psy-EN, CPE, AED, personnels administratifs, personnels de direction, assistantes sociales, infirmières scolaires, ITRF, médecins scolaires.

Et aucune de ces catégories ne peut assurer aujourd’hui voir se profiler une nouvelle rentrée sereine, avec des conditions de travail améliorées...

Et comme si ce diagnostic ne suffisait pas, de nouvelles mesures d'austérité ont été annoncées la porte-parole du gouvernement a communiqué sur le fait qu'entre 40 milliards et 50 milliards d'euros d'économies étaient « à trouver » pour le budget 2026 (une circulaire envoyée par le ministère de l'Économie demande d'ores et déjà « d'identifier et de présenter un niveau ambitieux de diminution des effectifs »). Lors d'une « conférence des finances publiques » ont été par ailleurs réaffirmés la poursuite du gel de la valeur du point d'indice qui implique une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires déjà mis à mal par une inflation couplée à l'austérité salariale des dernières années, et la baisse des moyens alloués dans les collectivités territoriales.

Cette mise sous tension budgétaire des collectivités territoriales appelle deux remarques.

La première concerne les secrétaires généraux d'EPLE : du fait de la loi 3DS, ces personnels peuvent se voir confrontés à des injonctions paradoxales, et dans le contexte actuel à la pression des collectivités territoriales dans la gestion des budgets d'établissement.

La seconde renvoie à la question du financement de l'enseignement privé : certes, il y a la tradition et l'histoire ; certes, il y a la liberté d'enseignement ; mais il doit avant tout y avoir l'intérêt général ; et plus que jamais, nous considérons que l'école publique laïque est, par définition, la seule école en mesure d'assurer la mixité sociale et de cultiver le vivre ensemble, d'aider l'ensemble de la jeunesse à construire sa propre voie et à s'émanciper. Par conséquent, nous ne pouvons manquer de dénoncer le financement, pourtant non obligatoire, de l'enseignement privé dans le second degré, qui détourne des ressources essentielles à l'École publique. Ces derniers mois, l'incongruité de la gestion de ce financement est réapparue clairement, si ce n'est même dans certains cas son illégitimité voire son illégalité : publication des IPS (Indice de position sociale) en octobre 2022 démontrant les fortes disparités en termes de mixité sociale entre public et privé sous contrat ; rapport de la Cour des comptes de juin 2023 sur le financement du privé sous contrat dénonçant le manque de contrôles, notamment sur l'utilisation de ces moyens; résultats des études sur les expérimentations de mixité sociale dans le public (travaux de Julien Grenet ou Youssef Souidi) attestant des bienfaits scolaires de cette mixité pour tous les élèves ; rapport Vannier-Weissberg d'avril 2024 ; révélation des dotations de moyens affectées aux établissements privés supérieures à celles du public. Enfin, en septembre dernier, l'OCDE indique que les écoles privées bénéficient en France d'une plus grande part de fonds publics que la moyenne des pays de l'UE et de l'OCDE pour une même proportion d'élèves scolarisés .La ségrégation sociale et scolaire provoquée par l'enseignement privé sous contrat ne peut plus être ignorée. Il est important de rappeler ici que l'ensemble organisations syndicales représentatives de l'enseignement public qui siègent en Conseil académique de l'Education Nationale votent systématiquement depuis des années contre les subventions.

Les chiffres sont loin d'être : évaluée au niveau national et pour 2022, à 8,5 milliards d'euros pour l'État et à 1,9 milliard d'euros pour les collectivités (forfait d'externat), cette dépense est "en tout état de cause sous-estimée", dixit le rapport parlementaire rendu public.

A l'heure où la question de la revalorisation s'impose plus que jamais comme un élément-clef pour restaurer l'attractivité à des métiers de l'Éducation nationale, nous ne pouvions les passer sous silence.

Revenons-en d'ailleurs aux chiffres pour donner la mesure de l'ambition à avoir, et de l'urgence qu'il y a à changer de paradigme budgétaire : il faudra dans les prochaines années compenser les départs à la retraite de près de 300 000 collègues ; si l'on ajoute à cela les besoins de remplacement à couvrir, on peut comprendre que le gouvernement est loin du compte avec son approche budgétaire actuelle. Et ce n'est pas la réforme des concours annoncés il y a quelques jours redynamisera significativement les viviers.

Affirmer l'importance de l'école, c'est lui donner les moyens ; lui donner les moyens, c'est lui permettre d'assurer concrètement - sans seulement se payer de mots – son rôle émancipateur : la progression de la parole réactionnaire décomplexée, des discours déconnectés de la raison et la science, le développement d'un opportunisme qui - pour reprendre le titre d'un récent entretien mené par le quotidien *Le Monde* - se livre « une guerre cognitive », « une guerre qui est possible parce qu'un nombre considérable d'esprits sont devenus accessibles » dans une ère de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « post-vérité », ne peuvent que renforcer l'ambition d'une école de qualité pour toutes et tous. Car le contexte international nous montre aussi les dangers d'en rabattre sur les exigences démocratiques, qui se construisent d'abord et fondamentalement à l'École, où se cultivent les valeurs de tolérance et l'exigence de rationalité, sans lesquelles le ressentiment social, la rancœur et les idéologies xénophobes finissent toujours par prospérer. Nous l'avons dit et redit, et nous le redisons : un plan d'investissement pour l'école est nécessaire et urgent.

Les mobilisations prochaines s'inscrivent aussi dans ce contexte général : c'est pourquoi, et pour conclure, nous nous reprenons à notre compte des éléments de la déclaration intersyndicale appelant à la mobilisation dans la Fonction publique le 13 mai prochain : « mesurant la gravité des crises aux niveaux international, européen et national, [nous réaffirmons] la nécessité de préserver le modèle social et les droits qu'il garantit aux citoyen·nes et usager·es. Pour nous, cela passe par la préservation et le développement des services publics, de la fonction publique qui en assume l'essentiel, par la reconnaissance de ses personnels et des missions d'intérêt général qu'elles et ils exercent quotidiennement ». C'est tout ce que nous revendiquons pour l'école : une école publique renforcée par un investissement à la hauteur des besoins et des ambitions ; des personnels titulaires recrutés en nombre, formés, et reconnus et donc revalorisés.